

Rénovation énergétique

Quelles aides disponibles en Wallonie ?



Contexte de la rénovation énergétique



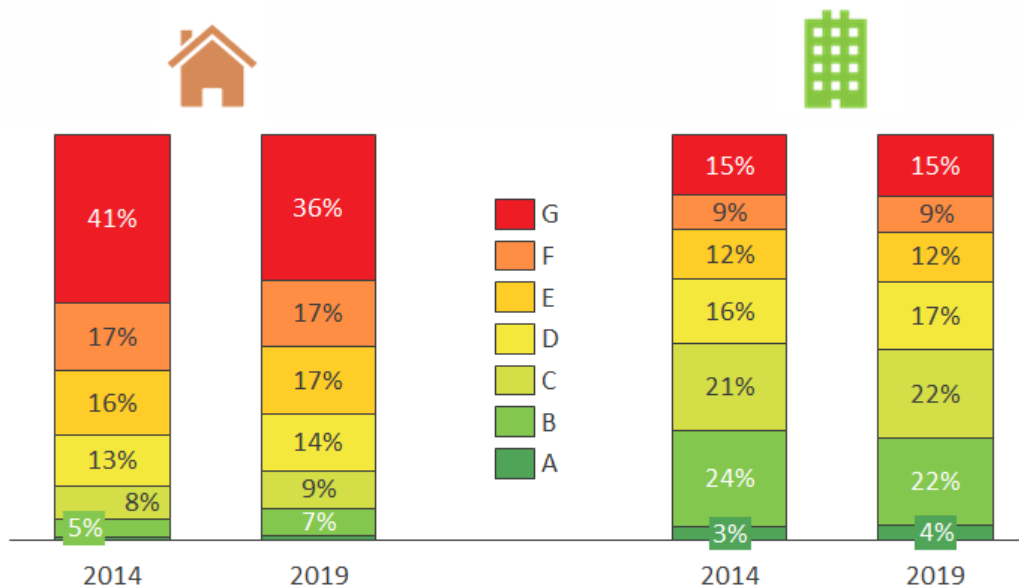
○ Directive européenne

Efficacité énergétique & Stratégie de rénovation wallonne à long terme

○ Etat du bâti wallon

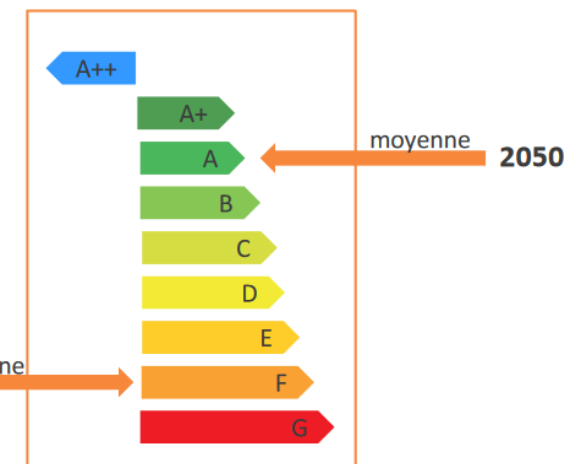
- Parc résidentiel Wallon ancien
- Composé en majorité de logements label F et G

→ Objectif pour les logements : passer en **2050** à un **label A** en moyenne



54 % sont de faible à très faible performance énergétique (labels **G et F** des certificats de performance énergétique)

Objectif 2050



Stratégie de rénovation wallonne à long terme :

<https://energie.wallonie.be/fr/strategie-de-renovation.html?IDC=9580>



Primes et subventions à la rénovation

Primes et subventions disponibles en Wallonie

01/06/2019



Indéterminé

Primes Habitation
avec audit logement

01/07/2023



31/12/2025

Primes Chauffage & ECS
temporaires

01/09/2022



Indéterminé

Primes Toiture & petits travaux
avec estimateur public selon les primes

13/06/2022



Indéterminé

Subventions MEBAR II
introduites via le CPAS



Subventions MEBAR II Introduites via le CPAS

13/06/2022



Indéterminé

Subventions MEBAR II

Champ d'application

- Visent spécifiquement les ménages à revenus modestes
- Subventions pour la réalisation de travaux d'isolation, de châssis ou encore de chauffage* (en ce compris les chaudières), à l'exclusion des pompes à chaleur



Toiture



Mur



Plancher



Châssis



Chauffage



Eau chaude

*Chauffage central ou décentralisé



13/06/2022



Indéterminé

Subventions MEBAR II

Procédure

Conditions

- **Personne physique** âgée de minimum 18 ans, propriétaire ou locataire occupant
- Revenus ménage < RIS + 30%
- Subvention de maximum 2.000€ par appareil de chauffage, et de maximum 4.000€ par investissement pour les travaux d'isolation, de châssis ou de chaudière
- Délai de 5 ans entre chaque demande pour un appareil de chauffage distinct, porté à 10 ans en cas de remplacement de l'appareil initialement posé
- Délai de 10 ans entre chaque demande pour des travaux d'isolation, de châssis ou de chaudière

Toutes les demandes de subventions MEBAR sont introduites par l'intermédiaire du CPAS

- Le demandeur introduit la demande de subvention via le CPAS
- L'administration analyse les revenus du demandeur
- La demande est envoyée au GEW pour une visite préalable au domicile du demandeur
- Le GEW visite l'habitation et examine les solutions possibles avec le demandeur
- Le GEW envoie à l'administration son rapport et le devis pour les travaux selon la/les solution(s) retenue(s)
- L'administration commande les travaux selon le devis et le rapport reçus
- Après réalisation du chantier, les documents sont envoyés par l'entrepreneur au GEW, et celui-ci réalise une visite de vérification
- Après visite de vérification et validation des travaux par le GEW, le dossier revient à l'administration, qui liquide alors la subvention
- Si la subvention < coût total des travaux, le demandeur s'acquitte du solde



Primes Chauffage & Eau chaude sanitaire temporaires

01/07/2023



31/12/2025

Primes Chauffage & Eau chaude



Conditions

○ Demandeur

- **Personne physique** âgée de minimum 18 ans
- Titulaire d'un **droit réel** sur le logement

○ Conditions d'occupation

Si le logement est loué ou mis en location dans les **24 mois** suivant la demande de prime, le demandeur devra soit :

- Mettre en location le logement via **agence immobilière sociale** pendant au moins **9 ans**
- Mettre en **location** le logement pendant au moins **5 ans** en respectant la **grille indicative des loyers**



01/07/2023



31/12/2025

Primes Chauffage & Eau chaude



Conditions

- **Bâtiment**
 - **Entrepreneur**
 - **Travaux (primes de base)**
- Bâtiment affecté à du **logement** pour minimum **50%**
 - Situé en **Wallonie** (hors Communauté germanophone)
 - **Pas** de condition **d'ancienneté**
 - Entrepreneur enregistré à la **Banque-Carrefour des Entreprises**
 - Entrepreneur disposant d'un **accès à la profession** selon les travaux
 - **Plafond** de primes à **90%** du total des postes éligibles pour les factures de chaque prime sollicitée
 - Pompe à chaleur sanitaire 700€*
 - Pompe à chaleur chauffage 1500€*
 - Chaudière biomasse 1800€*
 - Poêle biomasse 400€*
 - Chauffe-eau solaire 1050€*

Critères techniques à respecter
pour certaines primes

** Majoration des primes selon les catégories de revenus R1 à*



01/07/2023



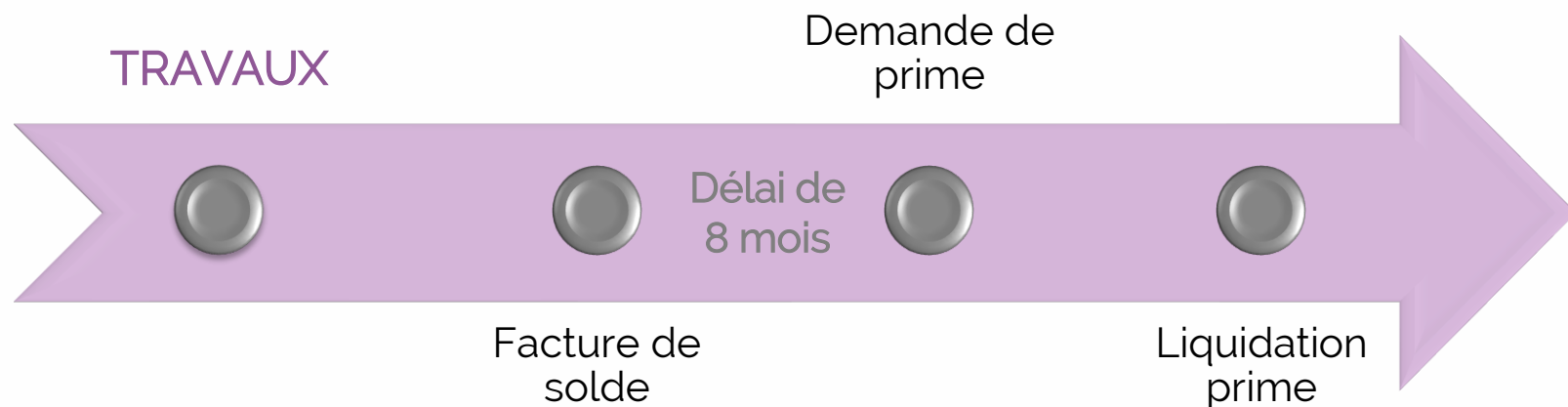
31/12/2025

Primes Chauffage & Eau chaude

Procédure



- Pas de démarche préalable
- Facture entre 01/07/2023 et 31/12/2025
- Introduction de la demande dans un délai de maximum 8 mois
- Demande de prime au plus tard le 31/08/2026



Formulaires et informations : www.energie.wallonie.be



Primes toiture & petits travaux avec estimateur public selon les primes

01/09/2022



Indéterminé

Primes toiture & petits travaux



Conditions

- **Personne physique** âgée de minimum 18 ans
- Ou associations de copropriétaires
- Titulaire d'un **droit réel** sur le logement

Si le logement est loué ou mis en location dans les 24 mois suivant la demande de prime, le demandeur devra soit :

- Mettre en location le logement via **agence immobilière sociale** pendant au moins **9 ans**
- Mettre en **location** le logement pendant au moins **5 ans** en respectant la **grille indicative des loyers**

Pas de procédure d'audit
Logement préalable obligatoire

Majoration des primes selon les catégories de revenus R1 à R5



01/09/2022



Indéterminé

Primes toiture & petits travaux



Conditions

- **Bâtiment**
 - **Entrepreneur**
 - **Travaux**
- Bâtiment affecté à du **logement** pour minimum **50%**
 - Situé en **Wallonie** (hors Communauté germanophone)
 - Logement de **15 ans** d'ancienneté
 - Entrepreneur enregistré à la **Banque-Carrefour des Entreprises**
 - Entrepreneur disposant d'un **accès à la profession** selon les travaux
 - **Plafond** de primes à **90%** du total des postes éligibles pour les factures de chaque prime sollicitée
 - Travaux de **toiture** (pas de montant d'investissement maximum)
 - Travaux d'amélioration **énergie/salubrité** (facturés entre 200€ et 6.000€ TVAC au total, par poste de travaux)
 - Passage d'un **estimateur public préalable** obligatoire pour certains travaux (gratuit)

Critères techniques à respecter
pour certaines primes



01/09/2022



Indéterminé

Primes toiture & petits travaux

Critères techniques à respecter pour certaines primes

Montants de base

- **Toiture**
 - Remplacement couverture 10€/m² (A/B)
 - Appropriation charpente 250€ (A/B)
 - Remplacement eau pluviale 100€ (A/B)
 - Isolation par entrepreneur* 30€/m² (-)
 - Isolation par demandeur* 9€/m² (A)
- **Mur**
 - Assèchement - infiltration 350€ (A/B)
 - Assèchement - humidité 350€ (A/B)
 - Renforcement stabilité 350€ (A/B)
- **Sol**
 - Renforcement stabilité 350€ (A/B)
- **Châssis**
 - Remplacement/revitrage 65€/m² (-)

* Majoration à 40€/m² et 13€/m² si l'isolant est biosourcé
A - Travaux réalisables en main d'œuvre personnelle
B - Visite préalable d'un estimateur public obligatoire



01/09/2022



Indéterminé

Primes toiture & petits travaux

Critères techniques à respecter pour certaines primes

Montants de base

○ Chauffage & Eau chaude

- Pompe à chaleur sanitaire 700€ (-)

Amélioration chauffage :

- Isolation conduites 85€ (-)
- Isolation ballon 50/85€ (-)
- Circulateur variable 35/190€ (-)
- Nouveau ballon 100/170€ (-)
- Vanne thermostatique 10€ (-)
- Thermostat 40€ (-)

Amélioration eau chaude :

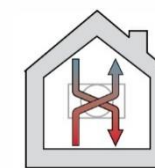
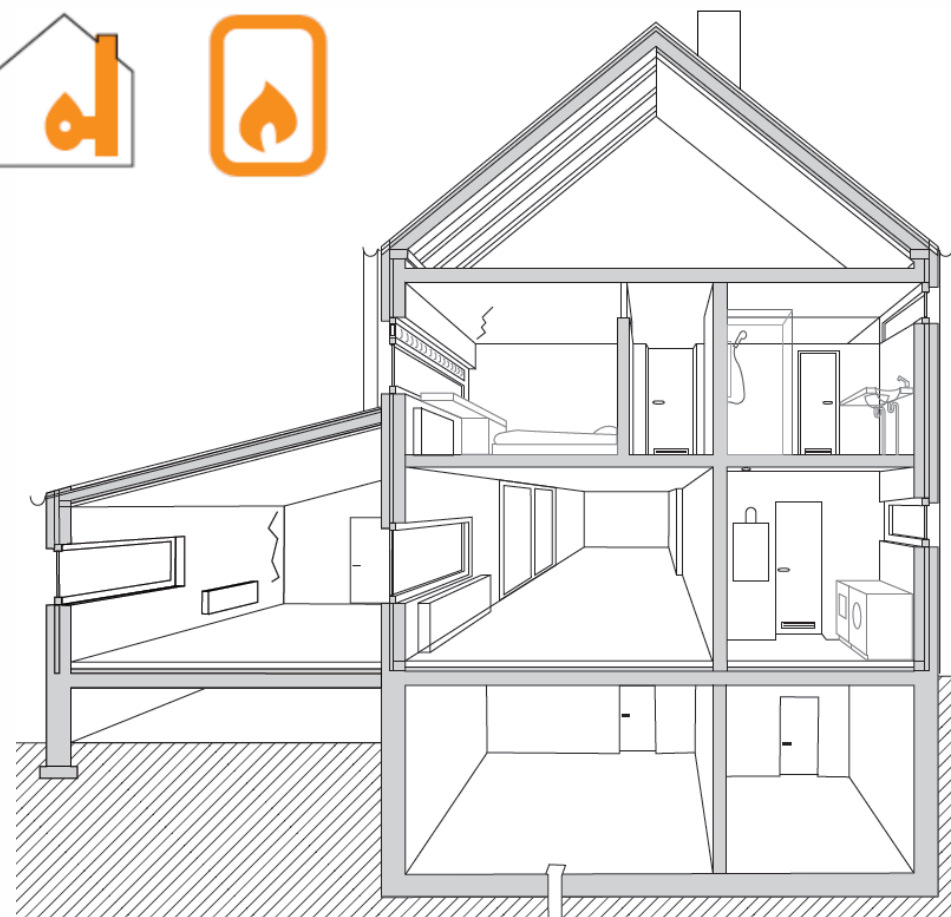
- Isolation conduites 50€ (-)
- Isolation ballon 50/85€ (-)
- Nouveau ballon 120/180€ (-)
- Isolation échangeur externe 85€ (-)

○ Ventilation

- Simple flux complète 700€ (-)
- Extracteur simple flux 200€ (-)
- Extracteur double flux 400€ (-)

A - Certains travaux réalisables en main d'œuvre personnelle

B - Visite préalable d'un estimateur public obligatoire



01/09/2022



Indéterminé

Primes toiture & petits travaux

Critères techniques à respecter pour certaines primes

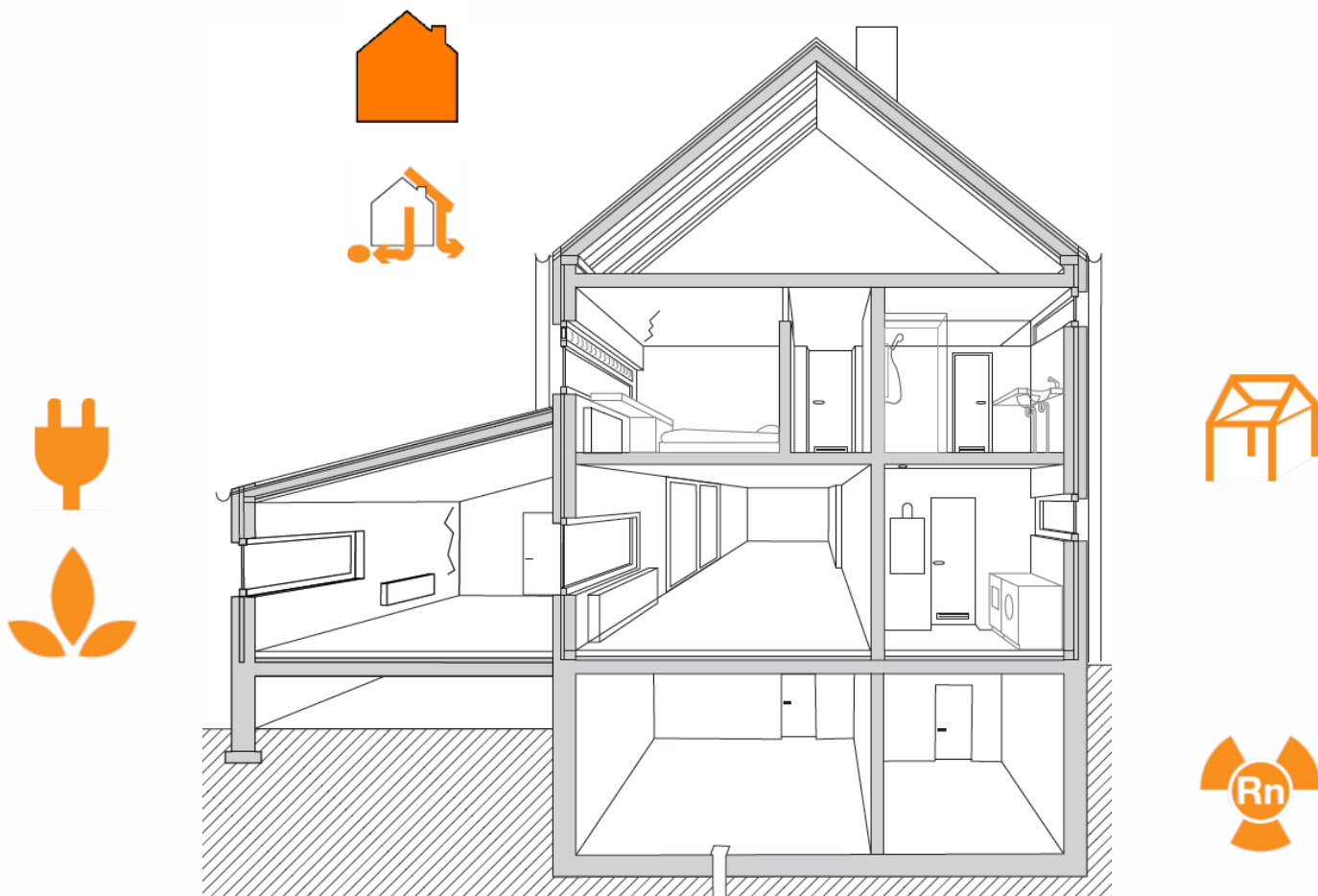
Montants de base

○ Sécurité & salubrité

- Sécurisation de baies 350€ (A)
- Travaux aux cheminées 350€ (A)
- Travaux d'égouttage 350€ (A)
- Travaux hauteur sous plafond 350€ (A/B)
- Travaux escalier intérieur 350€ (A/B)
- Travaux éclairage naturel 350€ (A/B)
- Travaux première toilette 350€ (A/B)
- Travaux eau potable 350€ (A/B)
- Travaux salle d'eau 350€ (A/B)
- Ventilation 350€ (A/B)
- Elimination mэрule 350€ (A/B)
- Elimination radon 350€ (A)

○ Energie

- Travaux conformité élec 800€ (A)
- Travaux conformité gaz 350€ (A)



A - Certains travaux réalisables en main d'œuvre personnelle

B - Visite préalable d'un estimateur public obligatoire



01/09/2022



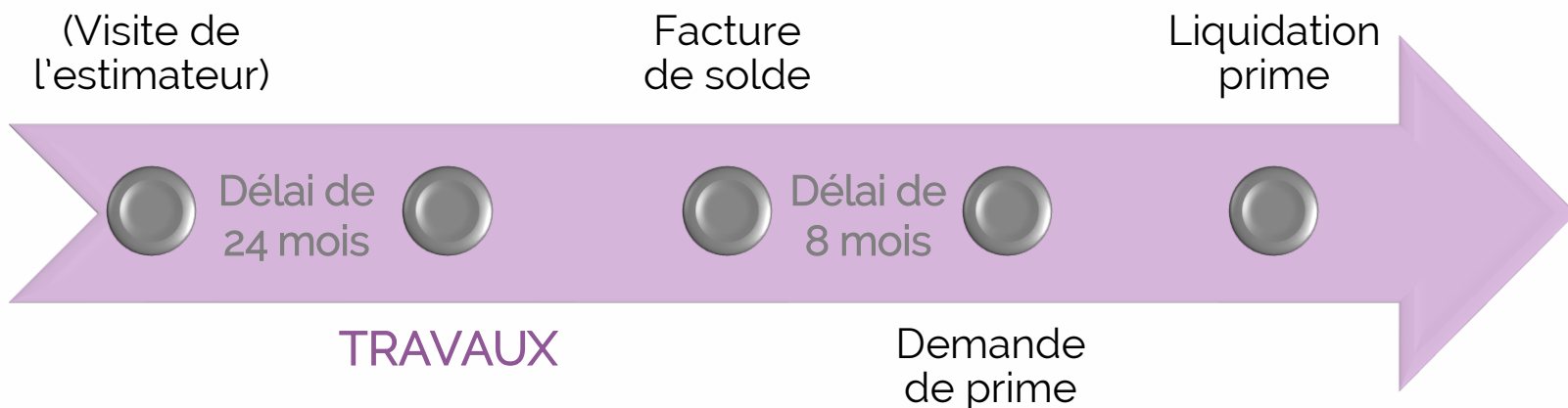
Indéterminé

Primes toiture & petits travaux



Procédure

- Visite d'un estimateur préalable selon les primes
- Rapport de l'estimateur valable 24 mois
- Introduction de la demande dans un délai de maximum 8 mois après la facture de solde
- Max 1 demande pour un même poste de travaux/24 mois
- Max 10 primes (5 primes énergie et 5 primes salubrité)/logement /24mois



Formulaires et informations : www.energie.wallonie.be



Prêts sociaux à la rénovation énergétique et autres aides

Un prêt ?

- Prêts à taux avantageux via banques
- Prêts à taux 0% via des organismes régionaux
 - Société Wallonne du Crédit Social
 - Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

www.swcs.be
www.flw.be

Financements et prêts à taux 0%

Un prêt à taux 0% avec primes : le Rénopack

| Caractéristiques | Rénopack <u>AVEC</u> audit Logement | Rénopack <u>SANS</u> audit Logement |
|-----------------------|---|--|
| Organisme | SWCS ou FLW | |
| Demandeur | Demandeurs > 18 ans (prêt remboursé avant l'âge de 86 ans) | |
| Revenus imposables | Maximum 114.400€ | |
| Objet du crédit | Tous travaux de rénovation (économies d'énergie, salubrité/sécurité) | Travaux non-éligibles aux PH (PV, autres travaux de salubrité, ...) Travaux isolation toiture, charpente, couverture, dispositifs EP Conformité électrique |
| Conditions logement | Respect des prescriptions urbanistiques | |
| Montant prêt | Maximum 60.000€ | |
| Taux | 0% | |
| Durée du prêt | Maximum 30 ans | |
| Démarche préalable | Procédure audit Logement | Expertise de l'organisme de crédit |
| Primes | Primes de base identiques aux Primes Habitation | Isolation toiture : prime de base 7,50€/m ² Travaux charpente, couverture, eaux pluviales Conformité électrique : prime de base PH |
| Catégories de revenus | Seuils et coefficients multiplicateurs identiques aux Primes Habitation | |
| Intégration primes | Primes déduites du montant des travaux pour calculer les mensualités | |



Un prêt ?

- Un prêt à taux 0% sans primes

Cumul possible avec les primes
Toiture et petits travaux
uniquement si le prêt est octroyé
par le FLW

Un prêt à taux 0% sans primes : le Rénoprêt

Caractéristiques

- Octroyé par la SWCS ou le FLW (selon la composition du ménage)
- Demandeurs > 18 ans
- Revenus maximums de 114.400€
- Montant maximum du prêt : 60.000€
- Taux à 0%
- Durée maximale de 30 ans (prêt remboursé avant l'âge de 86 ans)



Pour aller plus loin

- Primes Habitation

→ <https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juillet-2023.html?IDC=10441>

- Primes Chauffage et ECS

→ <https://energie.wallonie.be/fr/primes-temporaires-appareil-de-chauffage-et-d-eau-chaude-sanitaire-a-partir-du-1er-juillet-2023.html?IDC=10442>

- Primes Toiture et petits travaux

→ <https://energie.wallonie.be/fr/prime-toiture-et-petits-travaux-sans-audit.html?IDC=10305>

- Subventions MEBAR II

→ <https://energie.wallonie.be/fr/obtenir-une-aide-en-tant-que-menage-a-bas-revenus.html?IDC=6369>

- Plan d'action préventive en matière d'énergie 2025-2026

→ <https://energie.wallonie.be/fr/plans-d-action-preventive.html?IDC=8768>

- Prime pour l'amélioration d'une habitation

→ <https://logement.wallonie.be/fr/aide/prime-pour-ameliorer-une-habitation>



Accompagnement

Un accompagnement ?

- Sensibiliser et informer les citoyens sur les actions et les outils pour une rénovation énergétique réfléchie et performante
- Accompagner les candidats rénovateurs dans les différentes étapes de la rénovation énergétique
- Accompagner les candidats rénovateurs dans le choix des professionnels
- Accompagner les candidats rénovateurs dans la manière de financer les travaux
- Accompagner les candidats rénovateurs dans le suivi des travaux

Plateformes de rénovation locales



Un accompagnement ?

- Sensibiliser et informer les citoyens sur les actions et les outils pour une rénovation énergétique réfléchie et performante
- Accompagner les candidats rénovateurs dans les différentes étapes de la rénovation énergétique
- Accompagner les candidats rénovateurs dans le choix des professionnels
- Accompagner les candidats rénovateurs dans la manière de financer les travaux
- Accompagner les candidats rénovateurs dans le suivi des travaux

Plateformes de rénovation locales

| PLRE | Entité juridique | Province | Communes partenaires |
|-----------------------------------|--|----------------|---|
| Corenove | Corenove | Namur | Dinant, Anhée, Onhaye, Houyet, Hastière, Yvoir, Profondeville, Floreffe, Walhain, Chastre, Mont-Saint-Guibert |
| Charl'isol | CPAS de Charleroi | Hainaut | Charleroi |
| EN'Hestia | EN'Hestia | Namur | Namur, Gembloux, Court-Saint-Etienne (En attente : Lasne) |
| Eriges | Eriges | Liège | Seraing, Flémalle, Neupré |
| Homecorenov | Homeco | Hainaut | Mons, Boussu, Frameries, Colfontaine, Quévy, Saint-Ghislain (En attente : Quaregnon) |
| RénoBW | in BW | Brabant wallon | Beauchevain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Tubize, Villers-la-Ville |
| Wap'isol | IPALLE | Hainaut | Antoing, Ath, Beloeil, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Chimay, Comines-Warneton, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Froidchapelle, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Lobbes, Momignies, Mont-de-l'Enclus, Rumes, Silly, Sivry Rance (En attente : Beaumont, Bernissart, Enghien, Pecq, Péruwelz, Thuin, Tournai) |
| La Louvière | Ville de La Louvière | Hainaut | La Louvière |
| Liège - Energie | Liège - Energie | Liège | Liège, Sprimont |
| Hesbaye-Meuse-Condroz (Maillages) | Conférence des élus de Meuse-Condroz-Hesbaye | Liège | Amay, Berloz, Burdinne, Donceel, Engis, Ferrières, Fexhe le haut clocher, Geer, Héron, Huy, Marchin, Ouffet, Saint georges, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze |
| Meuse@Campagnes | Meuse@Campagnes | Namur | Prov. Namur : Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gesves, Hannut, Prov. Liège : Wasseiges |
| Entre Sambre et Meuse | Commission de gestion Parc Naturel Viroin-Hermeton | Namur | Philippeville, Viroinval, Doische (En attente : Beaumont, Florennes, Couvin) |



Un conseil ?

- Guichets de l'Énergie
→ www.energie.wallonie.be
- Info-Conseils Logement
→ lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement

Un guichet près de chez vous

PLUS D'INFORMATIONS ?

Guichets Énergie Wallonie

Aux Guichets Énergie Wallonie, le citoyen bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en Wallonie.

Le numéro vert
du Service public
de Wallonie



Info-Conseils Logement

Tél: 081/33.23.10

Médiateur de la Wallonie

Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur
Tél: 0800/19.199 • courrier@le-mediateur.be

primeshabitation.wallonie.be • energie.wallonie.be • logement.wallonie.be



Guichets Énergie Wallonie

- 1 MOUSCRON - Rue du Blanc Pignon 33
056 33 49 11
- 2 TOURNAI - Rue de la Wallonie 19-21
069 85 85 36
- 3 MONS - Allée des Oiseaux 1
065 35 54 31
- 4 BRAINE-LE-COMTE - Grand'Place 2
067 56 12 21
- 5 CHARLEROI - Boulevard Mayence, 1
071 33 17 95
- 6 OTTIGNIES - Av. Reine Astrid 15
010 40 13 00

- 7 PERWEZ - Rue de la Station 7
081 41 43 06
- 8 NAMUR - Rue Rogier 89
081 26 04 74
- 9 PHILIPPEVILLE
Avenue des Sports 2 - 071 61 21 30
- 10 MARCHE - Rue des Tanneurs 11
084 31 43 48
- 11 HUY - Place Saint-Séverin
085 21 48 68
- 12 LIÈGE - Rue Léopold 37
04 221 66 66

- 13 EUPEN - Hostert 31A
087 55 22 44
- 14 VERVIERS - Grand Poste
Rue Coronmeuse 46 - 087 44 03 60
- 15 LIBRAMONT - Grand'rue 1
061 62 01 60
- 16 ARLON - Rue de la Porte neuve 20
063 24 51 00

Info-Conseils Logement

N° unique pour connaître l'horaire
des permanences : 081 33 23 10

- 1 ARLON - Place Didier 42
- 2 CHARLEROI - Rue de France 3
- 3 LA LOUVIÈRE - Rue Sylvain Guyaux 49
- 4 LIÈGE - Place Saint Michel 86
- 5 MONS - Rue de la Seuwe 18-19
- 6 NAMUR - Rue de Bruxelles 18-20
- 7 NIVELLES - Rue de Namur 67
- 8 TOURNAI - Rue de Wallonie, 19-21
- 9 VERVIERS - Rue Coronmeuse 46



Merci de votre attention

Informations primes :

www.energie.wallonie.be

primeshabitation@spw.wallonie.be



1718

Appel gratuit



1719

Kostenlose Rufnummer

WALLORENO
EN ROUTE VERS LE LABEL A

WALLORENO.BE



Wallonie

Avec l'aide de l'instrument financier LIFE
de la Commission européenne LIFE IP CA 2016 BEREEL!